Port Atlantique La Rochelle

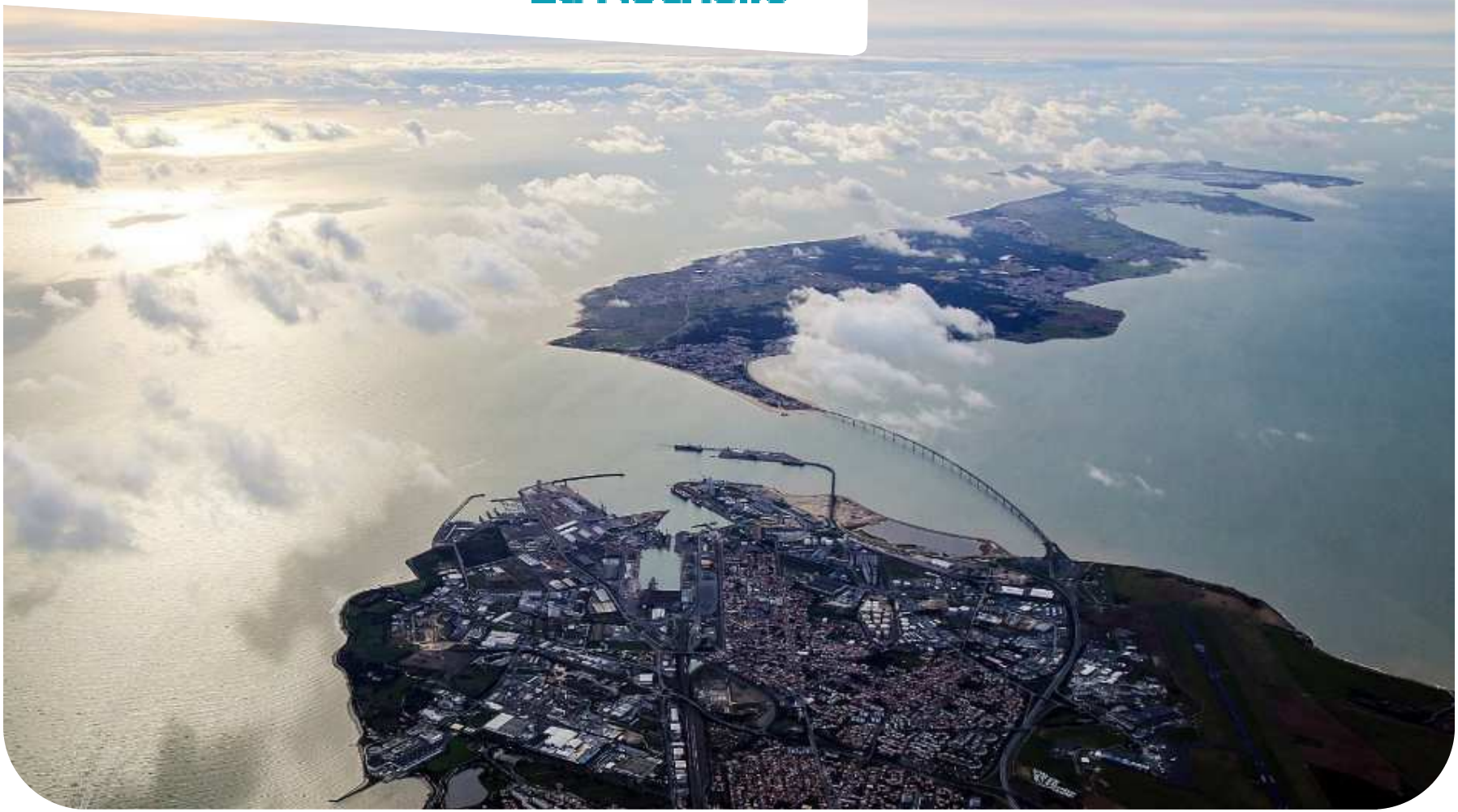

Comité d'Information et de Suivi (CIS) du 11/04/2022

Ordre du jour

- Le projet d'aménagement et l'arrêté d'autorisation préfectoral
- Le Comité d'Information et de Suivi et son fonctionnement
- Etat d'avancement et planning prévisionnel de réalisation
- Bilan du suivi des mesures « Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »
- Questions diverses

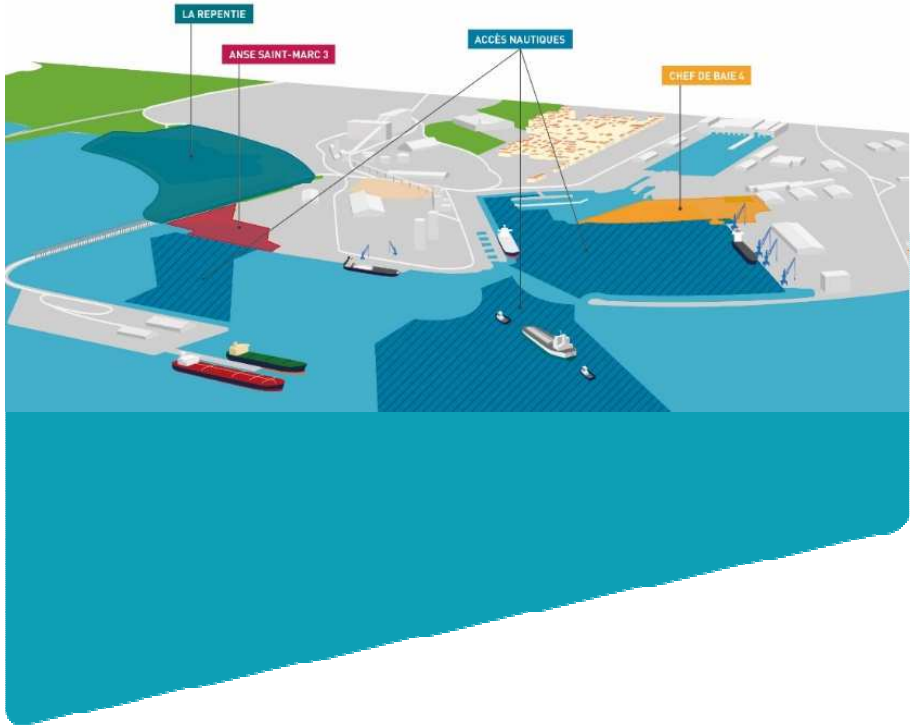

Le projet d'aménagement et l'arrêté d'autorisation préfectoral

Le projet d'aménagement et l'arrêté d'autorisation préfectoral

4 opérations

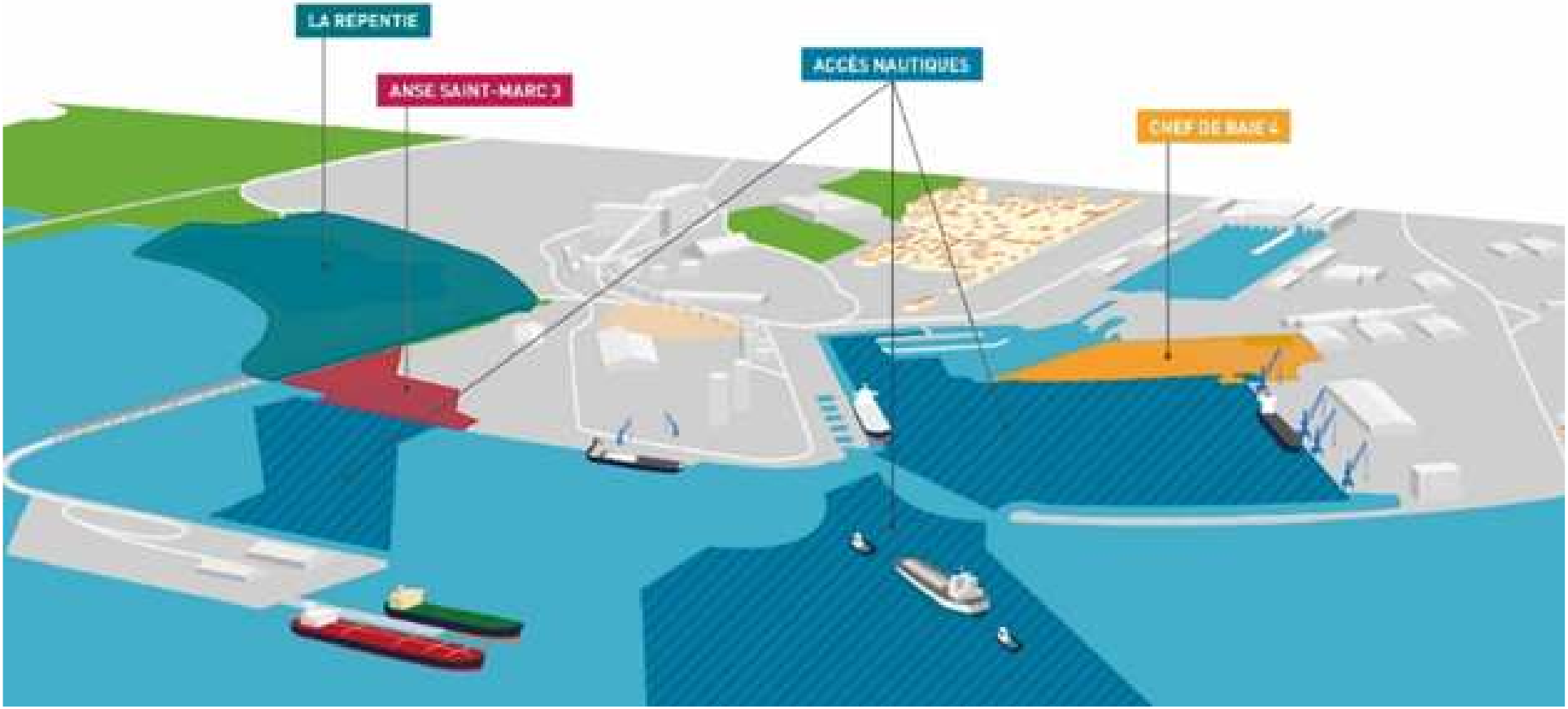

Informations détaillées sur www.larochelle.port.fr

Le projet d'aménagement et l'arrêté d'autorisation préfectoral

Chef de Baie 4 : construire un nouveau terminal

- construction d'un quai de 250 m
- aménagement d'un terre-plein de 6 ha

Anse Saint-Marc 3 : bâtir un terminal pour les Energies Marines Renouvelables

- construction d'un quai de 250 m
- aménagement d'un terre-plein de 6 ha

www.larochelle.port.fr

Informations détaillées sur www.larochelle.port.fr

Le projet d'aménagement et l'arrêté d'autorisation préfectoral

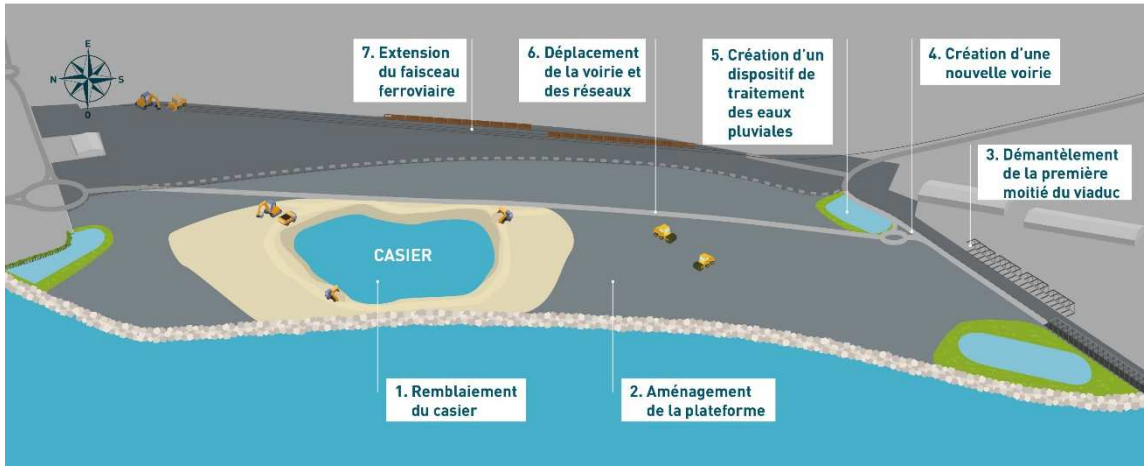

La Repentie : aménager une plateforme logistique

- aménagement de 35 ha

Améliorer les accès maritimes

- Dragage de 550 000 m³ de sédiments
- Déroctage de 700 000 m³ de matériaux marno-calcaire

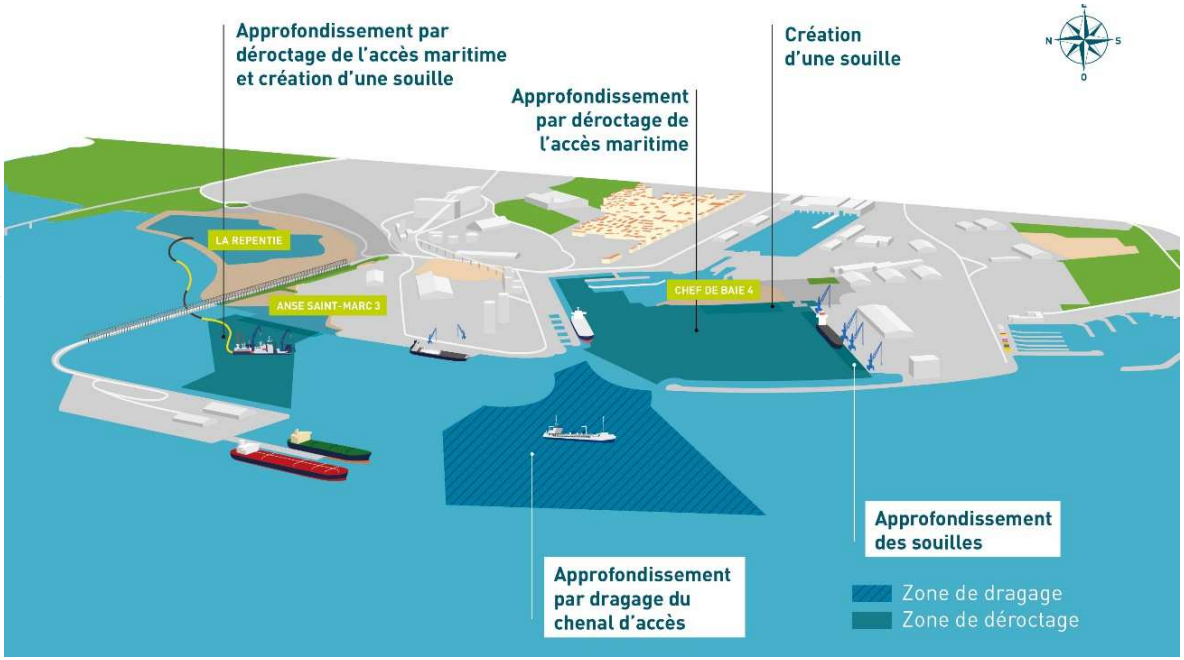

www.larochelle.port.fr

Informations détaillées sur www.larochelle.port.fr

Le projet d'aménagement et l'arrêté d'autorisation préfectoral

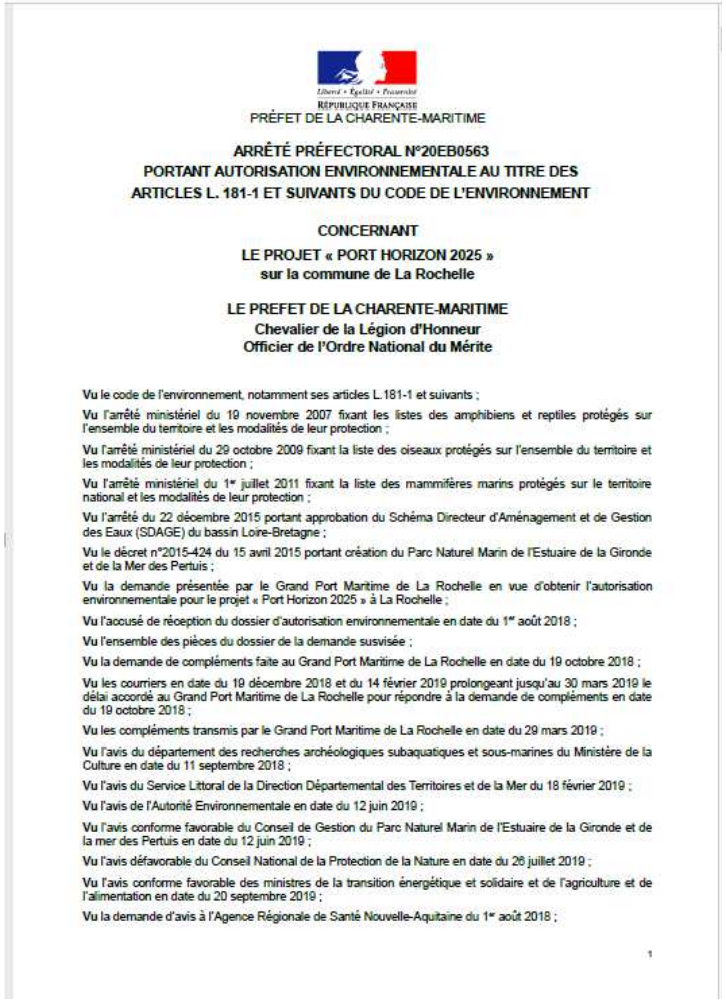

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°20EB0563
PORTANT AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES L. 181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

CONCERNANT
LE PROJET « PORT HORIZON 2025 »
sur la commune de La Rochelle

LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.181-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne ;

Vu le décret n°2015-424 du 15 avril 2015 portant création du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis ;

Vu la demande présentée par le Grand Port Maritime de La Rochelle en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour le projet « Port Horizon 2025 » à La Rochelle ;

Vu l'accusé de réception du dossier d'autorisation environnementale en date du 1er août 2018 ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier de la demande susvisée ;

Vu la demande de compléments faite au Grand Port Maritime de La Rochelle en date du 19 octobre 2018 ;

Vu les courriers en date du 19 décembre 2018 et du 14 février 2019 prolongeant jusqu'au 30 mars 2019 le délai accordé au Grand Port Maritime de La Rochelle pour répondre à la demande de compléments en date du 19 octobre 2018 ;

Vu les compléments transmis par le Grand Port Maritime de La Rochelle en date du 29 mars 2019 ;

Vu l'avis du département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines du Ministère de la Culture en date du 11 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Service Littoral de la Direction Départemental des Territoires et de la Mer du 18 février 2019 ;

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 12 juin 2019 ;

Vu l'avis conforme favorable du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en date du 12 juin 2019 ;

Vu l'avis défavorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 26 juillet 2019 ;

Vu l'avis conforme favorable des ministres de la transition énergétique et solidaire et de l'agriculture et de l'alimentation en date du 20 septembre 2019 ;

Vu la demande d'avis à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine du 1er août 2018 ;

1

Arrêté préfectoral n°20EB0563 du 29 juin 2020

- Encadre les **conditions de réalisation des travaux d'aménagement portuaire** du Projet Port Horizon 2025 **et d'exploitation ultérieure**
- **28 mesures ERCA**
  - 1 mesure d'évitement
  - 13 mesures de réduction
  - 4 mesures de compensation
  - 10 mesures d'accompagnement
- Durée de **30 ans**

Lien

Le projet d'aménagement et l'arrêté d'autorisation préfectoral

Biodiversité terrestre

1 mesure d'évitement
2 mesures de réduction
3 mesures de compensation

Milieu marin

7 mesures de réduction
1 mesure de compensation
4 mesures d'accompagnement

28 mesures ERCA

Cadre de vie, milieu humain

4 mesures de réduction
6 mesures d'accompagnement

Mesure N°	Description
ME1	Mise en défens et gestion extensive de 1 000 m2 de surface avec présence de l'Odontite de Jaubert
MR1	Réduction des incidences physiques et biologiques des immersions des déblais de dragage (clapages) sur les sites d'Antioche et du Lavardin
MR2	Réduction des incidences du rejet de déroctage de matériaux marno-calcaires
MR3	Effarouchement des oiseaux nicheurs par l'installation de mâts télescopiques avec cerfs-volants en forme de rapace et passages hebdomadaires d'un maître-chien
MR4	Réduction des incidences des rejets pluviaux sur la qualité des eaux marines
MR5	Réduction des incidences des lixiviats du massif de déchet de Chef-de-Baie 4 sur le milieu marin
MR6	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
MR7	Réduction des incidences sur la circulation au sein et aux abords du Grand Port Maritime (report modal)
MR8	Réduction des apports en matériaux d'emprunt et de ressources minérales
MR9	Réduction de l'incidence paysagère dans le port
MR10	Réduction des incidences des anodes galvaniques sur le milieu marin
MR11	Réduction des incidences du bruit sous-marin sur les mammifères marins, tortues et poissons
MR12	Réduction des incidences de la présence d'engins pyrotechniques non-explosés
MR13	Réduction du risque de dissémination des espèces exotiques envahissantes par la mise en œuvre d'un plan d'éradication des espèces exotiques envahissantes

Mesure N°	Description
MC1	Compensation par l'enlèvement de la Crépidule pour restaurer sur une vasière subtidale sur une zone de 16,1 ha
MC2	Compensation des incidences sur les oiseaux nicheurs par la création d'un corridor biologique et d'habitats favorables de 3,18 ha
MC3	Compensation des incidences sur les oiseaux nicheurs par la restauration écologique d'une parcelle de 4,09 hectares dans le secteur de Chef de Baie (parcelle cadastrale HA89)
MC4	Compensation des incidences sur les oiseaux nicheurs par la restauration écologique de milieux naturels de 10 ha
MA1	Accompagnement par la création et la mise en place d'un comité d'information et de suivi
MA2	Accompagnement par la création et la mise en place d'un conseil consultatif scientifique
MA3	Mesure d'accompagnement pour la mise en œuvre d'un programme de recherche sur la compréhension de l'effet de variables environnementales sur la qualité du milieu
MA4	Accompagnement pour la connaissance de la qualité des fonds marins de la zone d'attente et réflexion pour la mise en place d'une mesure de gestion
MA5	Mesure d'accompagnement par la mise en œuvre d'un programme de recherche sur le devenir de l'Aluminium, du Zinc et de l'Indium, provenant des anodes galvaniques, dans les milieux
MA6	Accompagnement par la mise en place d'un observatoire pour les bilans d'émissions de gaz à effet de serre des travaux
MA7	Accompagnement pour la connaissance du bruit sous-marin lié au trafic maritime dans le chenal d'accès au Grand Port Maritime
MA8	Accompagnement pour la connaissance du bruit aérien lié aux travaux du projet « Port Horizon 2025 » et à l'exploitation du Grand Port Maritime
MA9	Accompagnement pour la connaissance de la qualité de l'air et de la modélisation de celle-ci en fonction des activités portuaires
MA10	Mise en place d'un système de management et de suivi environnemental

Questions ?

Le Comité d'Information et de suivi (CIS) et son fonctionnement

Le CIS et son fonctionnement

Composition (article 1)

- **31 membres** dont des représentants de services de l'Etat, de collectivités territoriales, d'associations professionnelles, de loisirs, environnementales, de riverains
- **1 suppléant** et **1 mandat** possible par membre

Champ de compétence (article 2)

- **Suivre la réalisation du projet et la mise en œuvre des prescriptions** prévues dans l'arrêté préfectoral n° 20EB0563 autorisant le projet Port Horizon 2025
- **Proposer des adaptations** de mesures/actions le cas échéant

Présidence et animation (article 3)

- Port Atlantique La Rochelle assure la présidence et l'animation

Convocation des membres (article 4) :

- Convocation par mail (prévenance de 15j)
- **Ordre du jour** fixé par PALR et la DDTM
- **2 réunions / an** pendant le déroulement des travaux
- **1 réunion / an** en phase d'exploitation des installations
- **Présentation** du niveau d'avancement global des opérations, des mesures Eviter Réduire Compenser et Accompagner, focus sur des sujets spécifiques
- Tenue des réunions **à PALR ou par visioconférence**
- Durée de **30 ans**

Débats – modalités de vote (article 5) :

- **Quorum de 40 %** nécessaire pour la tenue du CIS (y compris les mandataires). Si le quorum n'est pas atteint, report du CIS sans quorum
- **Vote à main levée** (sauf si demande d'1/3 des représentants)
- Propositions prises à la **majorité** des voix. En cas d'égalité, la voix PALR est prépondérante
- En cas de **conflit d'intérêt**, le membre concerné ne participe pas aux discussions et au vote
- **Propositions retenues** : la prise en compte par PALR est présentée à la réunion suivante

Compte-rendu de réunion (article 6)

- Projet envoyé par PALR dans un délai d' un **mois**. Les membres ont **15 jours** pour formuler des observations éventuelles. En cas d'observation, envoi d'un compte-rendu final.
- Pas d'informations relevant de **secret industriel ou commercial**
- **Mise en ligne** sur le site internet du Port.

Saisine éventuelle du Conseil Consultatif Scientifique (article 7)

- Possibilité de **saisine du Conseil Consultatif Scientifique (CCS)** sur des thématiques spécifiques

Modification du règlement intérieur (article 8)

- Soumis à l'approbation du Comité d'Information et du Suivi (CIS)

Questions ?

Avis sur le projet de règlement

Lien vers projet de règlement intérieur

Planning prévisionnel de réalisation de travaux

Etat d'avancement

Planning prévisionnel de réalisation des travaux du Port

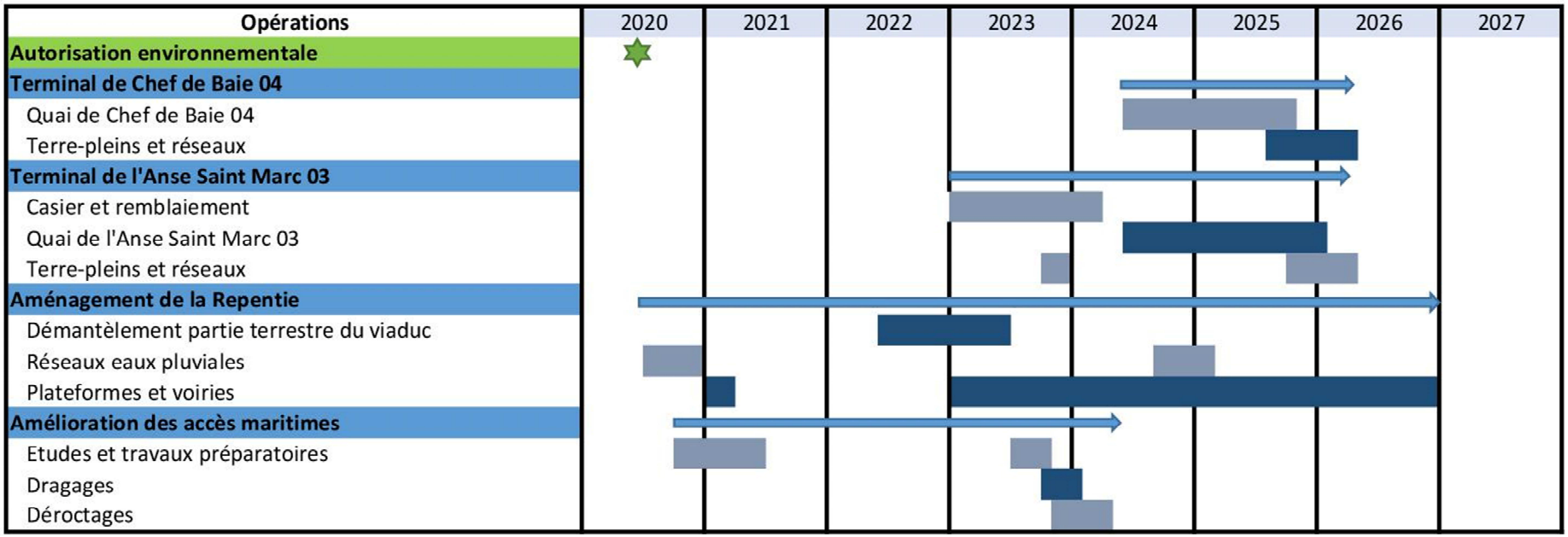

Etat d'avancement : **travaux** préparatoires réalisés

La Repentie : Création de 2,29 ha de zone de compensation sur site

- Réalisation de 1,14 ha au nord et sud-ouest Repentie avec réemploi de matériaux (sédiments et terres) recouverts de marno-calcaires
- Réhabilitation d'un ancien bassin d'infiltration d'eaux pluviales permettant la réalisation de 1,15 ha supplémentaire au nord de La Repentie

Coût 210 K€

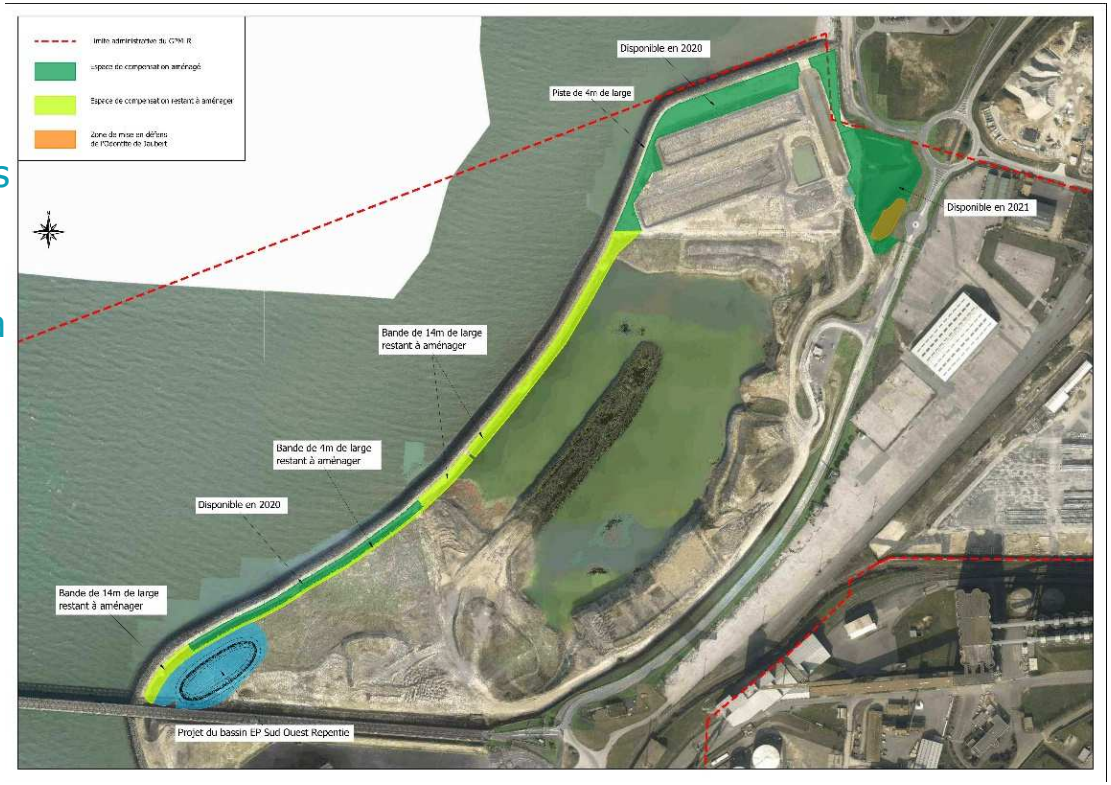

La Repentie : zones de compensation réalisées en vert foncé

Etat d'avancement : **travaux** préparatoires réalisés

La Repentie : Création 4,09 ha de zone de compensation sur le site de Chef de Baie

- Débroussaillage (30 000 m²), conservation de fourrés arbustifs, friches herbacées et pelouses
- Intervention sur les Espèces Exotiques Envahissantes
- Apport en substrat calcaire (13 000 m²)
- Création de dépressions humides (2000 m²)
- Aménagement de micro-habitats
- Limitation de l'accès public à la parcelle et création d'un chemin piéton (450 m)

Coût 100 K€

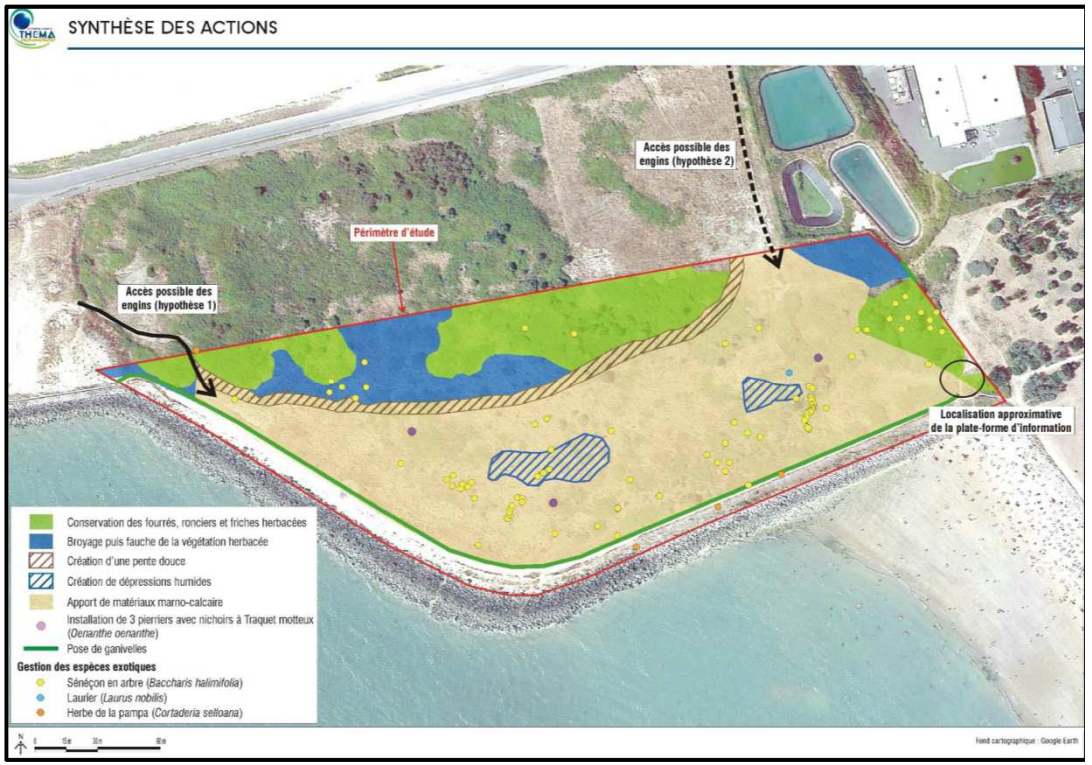

La zone de compensation de Chef de Baie

Etat d'avancement : **travaux** préparatoires réalisés

La Repentie : Création du bassin de traitement des eaux pluviales sud-est, prolongement du réseau pluvial nord

- Raccordement du bassin versant existant
- Début des travaux été 2020
- Mise en service été 2021

Dimensions 100 m x 30 m
Décantation : 1 300 m³
Rétention : 2 300 m³
Cout 340 k€

La Repentie, le bassin sud-est de gestion des eaux pluviales

Etat d'avancement : **études** réalisées

Anse Saint Marc 3 : phase de conception

- Campagnes géotechniques et géophysique
- Etude de projet dans le cadre de la **phase conception** du marché de conception et réalisation des approfondissements des accès nautiques par dragage et déroctage

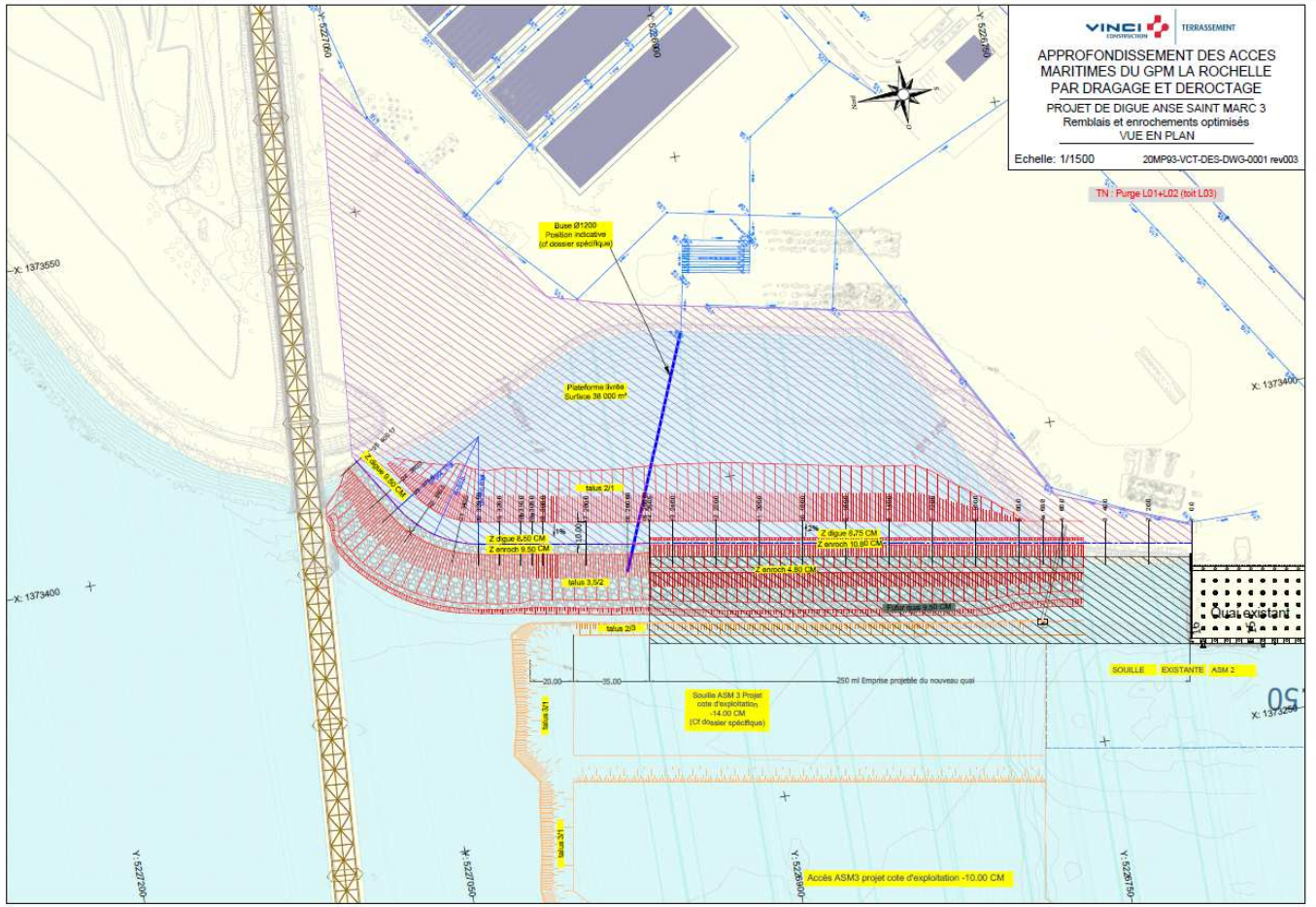

Amélioration des accès nautiques

- **Phase de conception** des approfondissements des accès nautiques par dragage et déroctage par le groupement d'entreprises Société de Dragage International – Vinci Construction Terrassement – IDRA
- **Etudes** : Levés bathymétriques, campagnes géotechniques et géophysique en mer, campagne UXO, étude hydrosédimentaire, reconnaissance archéologique

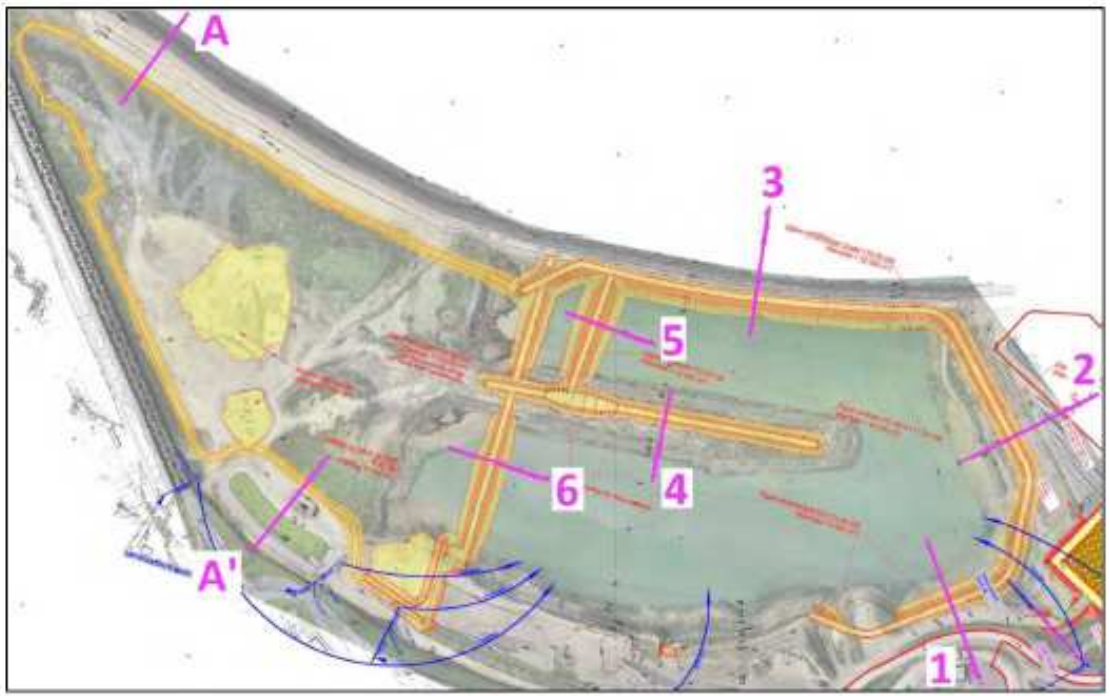

Conception des ouvrages provisoires liés au refoulement des matériaux de déroctage et à la décantation des eaux de ressuyage dans le casier de La Repentie

Travaux prévus en 2022

Dévoiement des réseaux / travaux préparatoires au démantèlement du viaduc

- Marché attribué au groupement SPIECAPAG-VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
- Coordination avec les exploitants des réseaux (pétroliers, ENEDIS, ORANGE, CDA de La Rochelle)
- Travaux de juillet à septembre 2022

Démantèlement de la partie terrestre du viaduc

- Consultation en cours
- Démarrage des travaux prévu au dernier trimestre 2022

Le viaduc du môle d'escale

Etat d'avancement et planning prévisionnel de travaux

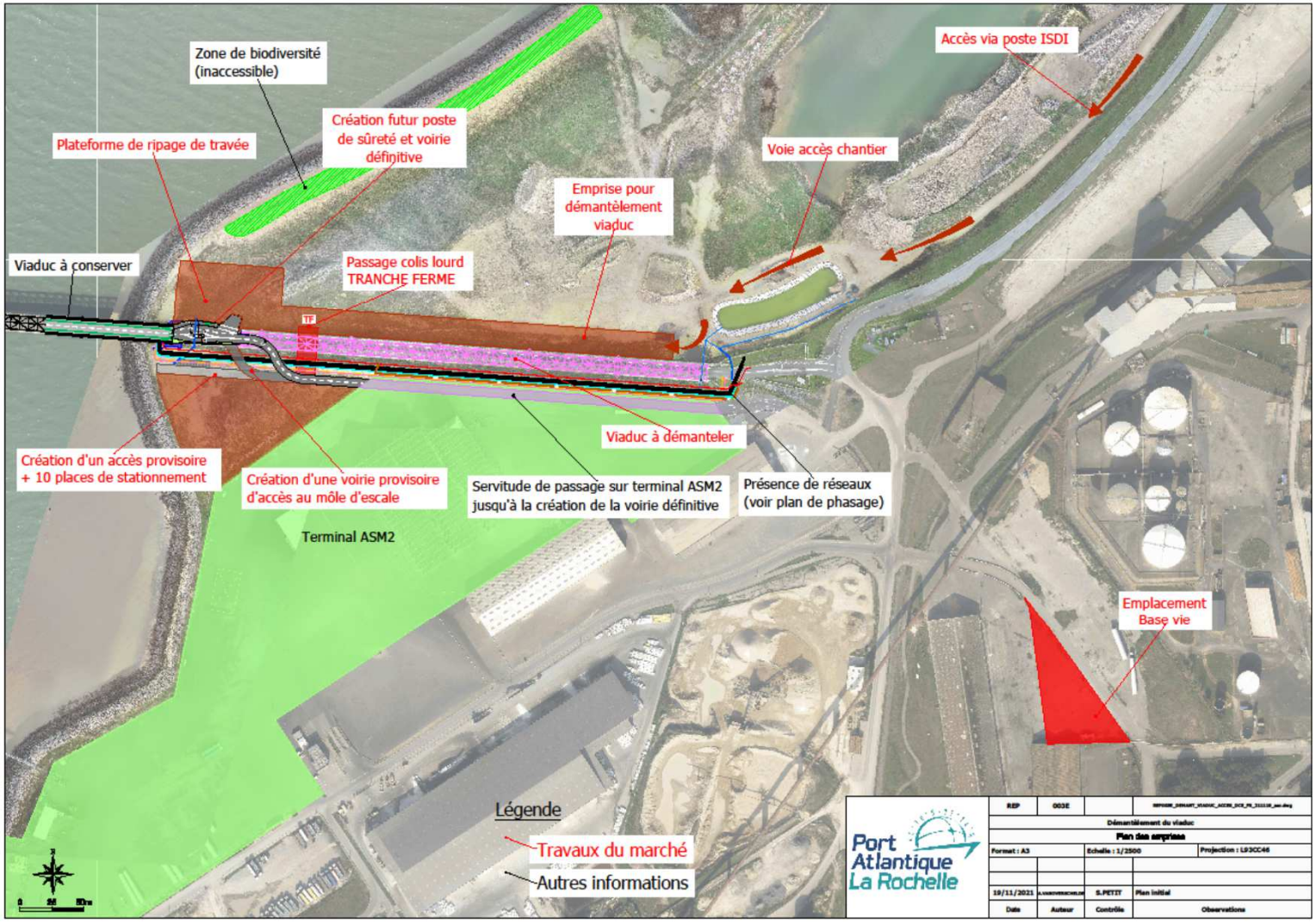

Etapes de démantèlement du viaduc partie terrestre

Questions ?

Bilan du suivi des mesures

« Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »

Bilan du suivi des mesures « Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »

Volet terrestre : mesures et études réalisées

- Création de 6,4 ha de **zone de compensation** et production des plans de gestion
- **Suivi ornithologique, herpétologique, des habitats et de la végétation** du projet
- Démarrage des mesures d'**effarouchage** sur les zones à aménager de La Repentie
- **Création d'un bassin de traitement des eaux pluviales** au sud-est de La Repentie
- **Plan de gestion** pour les travaux du Terminal de Chef de Baie 4
- **Bilan des Emissions de Gaz à Effet du Serre** du Port
- Etude de **bruit aérien**
- Etude de la **qualité de l'air**

Herbe de La Pampa sur Chef de Baie (HA89)

Bilan du suivi des mesures « Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »

Volet maritime : études réalisées

- **Suivi de la turbidité** en phase préparatoire des travaux de dragage et déroctage
- Etat initial de l'**ichtyofaune** sur les sites d'immersion du Lavardin et d'Antioche et
- Etat initial **biosédimentaire** d'habitats dans les Pertuis Charentais
- Lancement de l'étude sur la **zone d'attente des navires**
- Démarrage de l'étude de faisabilité d'**éradication de la crépidule**
- Démarrage de l'étude de **bruit subaquatique**

Positions des stations de mesure de la qualité des eaux de mer

Focus sur 4 mesures et études

- Suivi de la zone de compensation de Chef de Baie (MC3)
- Recherche UXO (MR12)
- Suivi halieutique des sites d'immersion du Lavardin et d'Antioche (MR1)
- Actualisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre du PALR (MR6)

Bilan du suivi des mesures « Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »

Zone de compensation de Chef de Baie (MC3)

Suivi par un écologue depuis 2020

- habitats / végétation, oiseaux nicheurs, reptiles

Résultats 2021

- **30 espèces d'oiseaux** observées (dont 12 nicheuses)
- Espèces ciblées par la compensation : **3 espèces nicheuses et 6 couples**
- 1 nouvelle espèce de reptile : **couleuvre verte et jaune**
- **Adaptations préconisées** : augmentation du nombre de pierriers, aménagements de berges et îlots dans les dépressions humides

Suivi des objectifs de compensation des deux zones créées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Objectifs de compensation sur 30 ans (en nombre de couples) pour les mesures MC2 et MC3	Cumul du nombre de couples nicheurs au sein des sites compensatoires	Degré d'atteinte des objectifs de compensation (par rapport à l'objectif maximal)
Petit Gravelot	*Charadrius dubius*	8	0	0%
Gravelot à collier interrompu	*Charadrius alexandrinus*	2	0	0%
Tadorne de Belon	*Tadorna tadorna*	12	3	25%
Echasse blanche	*Himantopus himantopus*	5	1	20%
Traquet motteux	*Oenanthe oenanthe*	15	5	33%
Pipit rousseline	*Anthus campestris*	5	0	0%
Cochevis huppé	*Galerida cristata*	21	1	5%
Cisticole des joncs	*Cisticola juncidis*	1	4	400%
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina*	13	5	38%
Fauvette grisette	*Sylvia communis*	7	5	71%

Bilan du suivi des mesures « Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »

Recherche subaquatique des Restes de guerre - UXO (MR12)

Etude historique hiver 2018

Campagne en mer de détection des objets potentiellement pyrotechniques été 2019

- Par magnétométrie
- **259 cibles**

Opérations d'identification sept 2020 à mars 2021

- Intervention par scaphandriers
- **Aucun reste de guerre repéré**
- 18 éléments faisant obstacles aux travaux d'approfondissements retirés

Suivi halieutique des sites d'immersion **Antioche** et **Lavardin (MR1)**

Etat initial : campagne avec chalut à perche sur 2 saisons (oct 2019 et mars 2021)

- Forte variabilité des stations quelle que soit la saison
- Difficulté de conclure à une différence stations extérieures et intérieures
- Différence marquée entre les 2 sites d'immersion en lien à leur environnement

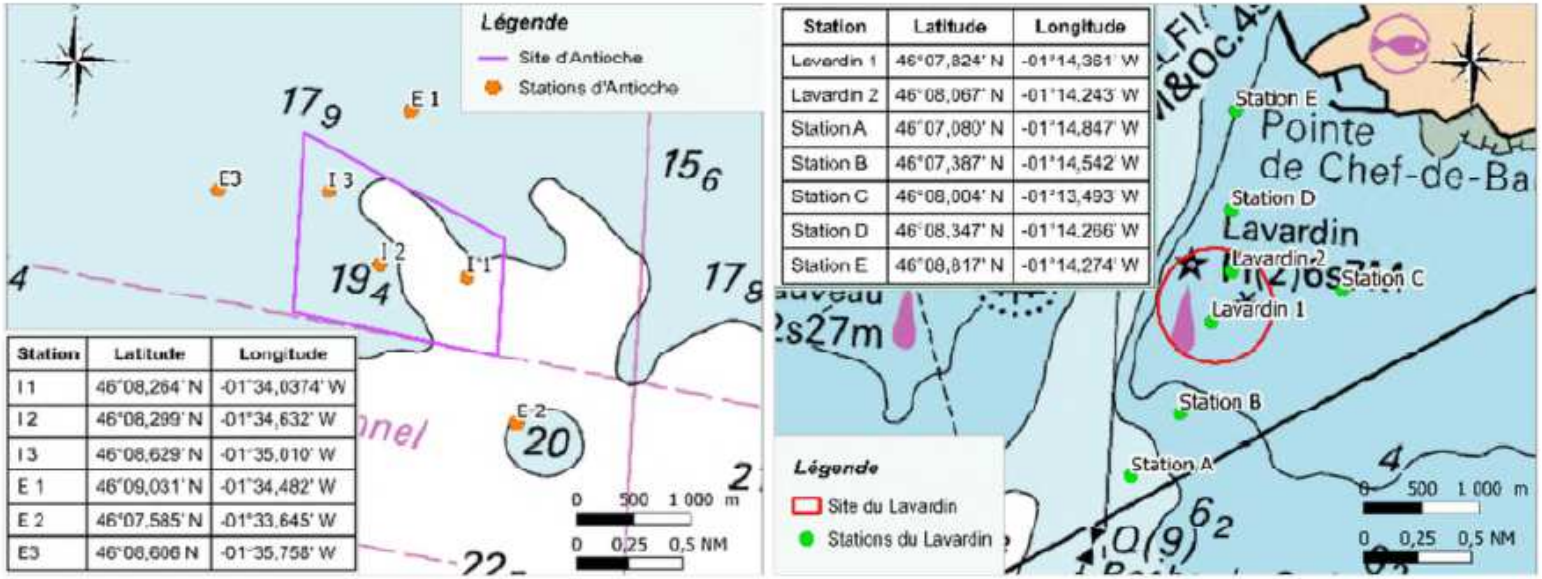

Station	Latitude	Longitude
I1	46°08,264' N	-01°34,0374' W
I2	46°08,299' N	-01°34,632' W
I3	46°08,629' N	-01°35,010' W
E 1	46°09,031' N	-01°34,482' W
E 2	46°07,585' N	-01°33,645' W
E3	46°08,606 N	-01°35,758' W

Station	Latitude	Longitude
Lavardin 1	46°07,824' N	-01°14,381' W
Lavardin 2	46°08,067' N	-01°14,243' W
Station A	46°07,080' N	-01°14,847' W
Station B	46°07,387' N	-01°14,542' W
Station C	46°08,004' N	-01°13,493' W
Station D	46°08,347' N	-01°14,266' W
Station E	46°08,817' N	-01°14,274' W

Stations d'échantillonnage sur le site d'Antioche (à gauche) et du Lavardin (à droite)

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) du Port (MR6)

Etat initial en 2021

Bilan carbone réglementaire (émissions directes)

- Principaux postes : fonctionnement de la drague Cap d'Aunis, usage de véhicules et engins thermiques
- Progrès réalisés depuis le dernier BEGES : amélioration du bâti et usage de l'électricité pour la mobilité intra portuaire

Bilan carbone facultatif (émissions indirectes)

- Principaux postes : travaux et achats, forte incertitude sur les résultats en cas d'usage de facteurs d'émissions standard

Réalisation de BEGES spécifiques pour les travaux PH2025

- Bilans réalisés sur la base des consommations réelles

BEGES réglementaire :
550 tCO_2eq
BEGES réglementaire + facultatif :
9 000 tCO_2eq

Communication, information

- **Prochain CIS** (novembre 2022) : possibilité d'une visite de site
- Informations disponibles sur le Site Internet du Port
- Actualités du projet sur l'Escale Atlantique
- Portail web de suivi environnemental **SEAPOLAR** en cours de déploiement

Questions et points divers